



MUNICIPALITE DE LA PRAZ

Rte de Juriens 1

1148 La Praz

Tél. : 024 453 15 87 – 079 479 86 41

E-mail : greffe@lapraz.ch

**Au Conseil général
de La Praz**

La Praz, le 12 mai 2026

**Préavis municipal relatif à la gestion et aux comptes de
fonctionnement pour l'année 2025 – No 27/2021-2026**

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

1. Objet du préavis :

Conformément à l'article 4 de la loi sur les communes du 28 février 1956, et au règlement du 14 décembre 1979 sur la comptabilité des communes, la Municipalité a le plaisir de soumettre à votre approbation sa gestion ainsi que les comptes de l'année 2025.

2. Gestion :

La Municipalité, composée de MM. Roger Dupertuis (Syndic), Daniel Curty, Jonas Bürdel, Pascal Masson et Florian Sordet, s'est efforcée de maintenir le bon fonctionnement de notre Commune en conformité avec le budget 2025. La situation financière stable a permis de réaliser les travaux d'entretien prévus, ainsi que des réparations urgentes.

3. Finances :

Les comptes communaux pour l'exercice 2025 présentent un total des charges de **CHF 1'318'808.65** et un total des revenus de **CHF 1'327'656.37**. Il en résulte un bénéfice de **CHF 8'847.72** alors que le budget 2024 prévoyait une perte de CHF 15'512.02.

Les comptes de fonctionnement ainsi que le bilan sont présentés en annexe du présent préavis.

Les principaux écarts par rapport au budget appellent les commentaires suivants :

• **11 – Administration :**

○ **101.300.00 – Votations et Bureau du Conseil général (+ CHF 2'573.95)**

Le dépassement du budget provient essentiellement de la tenue du Conseil général du mois de juin 2025 dans la salle du Grand Conseil à Lausanne comprenant le transport en car, la location de la salle et du matériel sonore ainsi que l'apéritif qui a suivi.

○ **102.300.00 – Traitement des autorités (+ CHF 4'041.70)**

La charge administrative est de manière générale plus élevée que ce qui avait été estimée au budget. Cependant, en 2024, le montant du traitement des autorités s'élevait à CHF 25'309.20. Il y a donc eu une diminution de ce poste de CHF 1'267.50 en 2025.

○ **110.301.00 – Salaires administratifs (+ CHF 4'466.75)**

Suite au départ de la boursière au 31 mars 2025, il y a eu une période de travail conjointe avec sa remplaçante, pendant le mois de mars 2025, afin d'assurer la passation. De plus, la transition vers le nouveau système comptable MCH2 a généré des heures supplémentaires pour l'ancienne boursière et le taux de la nouvelle boursière a été augmenté de 25% à 30% pour ce passage.

○ **110.303.00 – Cotisations AVS (+ CHF 2'353.05)**

○ **110.304.00 – Caisse de pension et prévoyance (+ CHF 3'584.25)**

○ **110.305.00 – Cotisations assurances maladie et accidents (+CHF 164.80)**

Pour les trois derniers comptes ci-dessus, l'augmentation est liée à l'augmentation du compte « Salaires administratifs ».

○ **110.309.00 – Dépenses diverses et formation (+ CHF 1'300.80)**

Dépenses liées à la formation de la nouvelle boursière communale principalement en raison de la reprise du passage à MCH2 et de la formation au logiciel informatique.

○ **110.310.00 – Imprimés, fourniture de bureau (+ CHF 719.85)**

L'augmentation par rapport au budget est due uniquement à l'achat des fournitures demandées par Pro Archive SA auprès d'un fournisseur de matériel spécifique à la conservation des archives communales.

○ **110.317.00 – Frais de réception et manifestations / Administration (+ CHF 895.33)**

L'augmentation est due à un stock de vins avantageux acheté en vue des futures réceptions et manifestations.

○ **110.318.00 – Honoraires et prestations de service (+ CHF 3'624.26)**

Ce compte a enregistré, en plus des écritures courantes, les honoraires de Fuino Informatique pour les travaux informatiques suite au changement de VPN et la programmation d'un nouvel ordinateur portable pour la bourse. Le coût de la phase 2 de MCH2 avec Ofisa a été plus élevée. Il y a également eu une consultation Cybersécurité pour l'examen de la sécurité de nos données.

○ **110.451.00 Participation AVS (+ CHF 918.05)**

○ **110.451.10 Participation Caisse de pension et de prévoyance (+CHF 106.85)**

Ces deux derniers comptes enregistrent les retenues AVS et LPP des employés. Ils sont liés aux charges plus importantes des comptes 110.303.00 et 110.304.00.

- **16 – Tourisme :**

- **116.411.00 – Taxe de séjour (-CHF 535.45)**

- La diminution des nuitées justifie la diminution, tandis que les autres taxes sont inchangées.

- **21 – Impôts :**

En 2025, la population s'élève à 214 habitants contre 207 en 2024 (+ 3.38 %). Les rentrées d'impôts sur le revenu et la fortune ont été malgré tout inférieures à 2024. La diminution par rapport aux comptes 2024 se détaille comme suit : l'impôt sur la fortune a diminué de - CHF 23'441.49 et l'impôt sur le revenu a été augmenté de + CHF 17'445.62. L'impôt à la source a également été inférieur de CHF 22'834.66 par rapport à 2024.

Les impôts sur le bénéfice et capital des personnes morales et rétribution RFFA ont également été moins élevés qu'en 2024 de - CHF 1'336.01.

Pour les impôts conjoncturels 2025 (droits de mutation et part à l'impôt sur les gains immobiliers), par prudence aucun montant n'avait été porté au budget. Ils représentent CHF 37'210.60, alors qu'ils s'élevaient à CHF 13'320.15 en 2024 (+CHF 23'890.45). Le 50 % des revenus conjoncturels et le 30 % de l'impôt sur les frontaliers financent en partie la Cohésion sociale mais ils sont compris dans la Nouvelle Péréquation Intercommunale Vaudoise, ci-après NPIV, au compte 220.452.10.

- **22 - Service financier :**

- **220.380.00 – Attribution au fonds de réserve (+ CHF 100'000)**

- Le résultat de l'exercice 2025 a permis une attribution au fonds de réserve, notamment grâce au retour positif de la péréquation pour notre commune.

- **220.452.01 – Péréquation des ressources, solidarité principale (+ CHF 27'222)**

- Les revenus d'impôts sur le canton étant plus élevé qu'estimé au moment du budget, la contribution de solidarité en faveur de notre commune s'en trouve augmentée.

- **220.452.03 – Péréquation des ressources, impôts conjoncturels (+ CHF 19'502)**

- Les revenus conjoncturels perçus par les communes sur l'ensemble du canton étant plus élevés qu'estimé au moment du budget, alors que notre commune n'a perçu que peu d'impôts de cette nature, la contribution en faveur de notre commune s'en trouve augmentée.

- **220.452.10 – Péréquation, solde de l'année précédente (+ CHF 32'695)**

- L'important solde en faveur de notre commune provient essentiellement du retour sur les dépenses thématiques, pour la réfection de la Route de Mont-la-Ville. Au budget, par prudence, le taux de remboursement de cette dépense avait été considéré bien en deçà du taux maximal de 70%, mais au final le pourcentage le plus élevé a été appliqué.

- **32 – Forêts :**
 - **320.314.00 – Entretien des forêts Triage forestier : (- CHF 8'120.45)**

Les interventions ont augmenté par rapport à l'année 2024 de +CHF 23'245.60, mais restent en deçà du budget. Les travaux provisionnés pour les coupes de bois ont pratiquement tous été réalisés en 2025 par le Groupement Forestier du Vallon du Nozon.
 - **320.314.20 – Entretien des chemins (+ CHF 1'499.80)**

L'augmentation est due à un éparage supplémentaire des chemins en 2025.
 - **320.435.00 – Vente de bois : (- CHF 16'198.95)**

Les coupes sont en diminution par rapport au budget et le bois est moins bien valorisé à cause de la situation de marché et des contraintes d'exploitation. Par contre elles sont en augmentation de +CHF 22'606.55 par rapport à l'année 2024.
 - **320.451.00 – Participations et remboursements canton (subventions) (+ CHF 3'610.05)**

Les subventions pour les soins cultureux ainsi que sur les mesures contre les bostryches et scolytes sont supérieures à celles budgétées.

- **35 – Bâtiments communaux :**
 - **350.301.00 – Salaires des bâtiments (+ CHF 1'592.90)**

Les vacations de la Municipalité ont été plus nombreuses que celles budgétées dues notamment à l'installation des panneaux photovoltaïques au bâtiment des Fourneaux, situé proche de la place de jeux.
 - **350.312.00 – Electricité et combustible (+ CHF 1'782.20)**

Il y a eu une livraison de plus de mazout en fin d'année 2025 par rapport à 2024.
 - **350.314.00 – Aménagement et entretien des bâtiments (- CHF 2'047.15)**

Les travaux réalisés au bâtiment des Fourneaux ont été effectués en partie par la Municipalité, ce qui a permis de réaliser des économies.
 - **350.331.00 – Amortissement bâtiments (-CHF 1'709.38)**

Les amortissements sur les bâtiments, qui incluent nouvellement les travaux de la Grande Salle a débuté en 2025, étaient surévalués au budget.

- **40 – Travaux – Service administratif :**
 - **400.318.00– Plan énergie et climat communal (PECC) (- CHF 2'155.00)**

Il s'agit des honoraires de Planair SA pour la phase 2 de l'élaboration du PECC, de la perte de la manifestation du Vide Grenier 2025 ainsi que des vacations de la commission. L'ensemble de ces dépenses est inférieur au montant budgété.

- **42 – Service de l'urbanisme :**
 - **420.318.00 – Frais de bureau technique (+ CHF 979.00)**

Selon facture reçue pour l'année 2025 du Bureau Technique de Vallorbe, pour l'analyse des dossiers de demande de permis de construire et visite après travaux.

- **420.431.00 – Avis d'enquêtes, permis et dispenses (+ CHF 1'375.00)**
Les recettes supplémentaires sont en lien avec la plus forte sollicitation du Bureau technique.
- **43 – Routes :**
 - **430.313.00 – Déblaiement de la neige (- CHF 3'197.90)**
Par rapport aux comptes de l'exercice 2024, il y a une diminution de -CHF 1'083.95. Lors de l'élaboration du budget, une prudence s'impose en raison de la météo non-prévisible.
 - **430.314.00 – Entretien des routes (+ CHF 3'592.64)**
Hormis les travaux usuels d'entretien, il y a eu un curage des sacs de route et une inspection caméra qui justifient le dépassement du budget.
 - **430.435.10 – Facturation service à des tiers (+ CHF 635.00)**
Il s'agit du stock de sel à neige de notre commune, qui était détenu par la Commune de Juriens, à qui nous avons vendu le solde par mesure de simplification.
- **44 – Parcs, promenades, cimetières :**
 - **440.314.00 - Entretien cimetière et places (+ CHF 1'885.06)**
Le supplément par rapport au budget provient des travaux de la pergola et plantes à la place de jeux ainsi que de deux creuses de tombes.
- **45 – Ordures ménagères et décharges :**
 - **450.314.00 - Entretien déchetterie (- CHF 4'387.35)**
Le travail de l'employé communal de Mont-la-Ville s'est prioritairement concentré sur le dicastère de l'eau, tandis que peu de temps a été nécessaire à l'entretien de la déchetterie, alors que 4'800 CHF avaient été portés au budget.
 - **450.381.30 – Attribution au fonds de réserve (+ CHF 2'417.70)**
Les résultats de ce dicastère ont permis une attribution au fonds de réserve.
 - **450.436.00 – Rétribution de Valorsa SA (+ CHF 2'171.75)**
Le budget s'est avéré prudent. La rétribution a été supérieure à celle de 2024 de +CHF 943.40.
- **46 – Réseaux d'égouts, d'épuration :**
 - **460.314.00 – Entretien station et réseau d'égouts (- CHF 3'011.90)**
Les travaux d'entretien et réparation d'une conduite d'évacuation d'eau ont été moins importants que prévu.
 - **460.331.00 – Amortissements (+ CHF 4'430.00)**
L'augmentation des amortissements par rapport au budget provient du début de l'amortissement des travaux de Mont-la-Ville, ainsi que d'une requalification de l'amortissement du collecteur d'eau claire des Closels, attribué jusqu'alors au compte 810.331.00.
 - **460.352.00 – Part. Step Moiry-La Praz (- CHF 4'014.09)**
Selon les décomptes établis par la Step Moiry-La Praz qui a nécessité moins d'entretien que prévu au budget.

- **460.352.61 – Régionalisation épuration eaux Haute-Venoge-Veyron (- CHF 4'036.15)**
L'écart entre les comptes et le budget, établis par l'association, est lié au taux d'intérêt des emprunts nettement inférieurs ; 0,6% contre 2,5%, pris en considération aux budgets 2024 et 2025.
- **460.434.00 – Taxes d'épuration (- CHF 8'362.20)**
Les taxes d'épuration ont été moins élevées que le budget ainsi que de celles de 2024 (- CHF 2'369.50).
- **460.434.10 – Taxes de raccordement (- CHF 2'000.00)**
Il s'agit des taxes de raccordement au réseau des nouvelles constructions. Il n'y a pas eu de factures établies en 2025.
- **72 – Prévoyance sociale cantonale :**
 - **720.301.00 Salaires social (+ CHF 3'940.00)**
Les vacations pour les séances ARAS/AJOVAL ont été plus nombreuses que budgétées en 2025, en lien avec l'importante implication de notre Municipal délégué au Codir de ces associations.
 - **720.351.00 - Participation à la cohésion sociale (+ CHF 8'435.00)**
Sur la base du décompte prévisionnel de la péréquation 2025, le montant à verser pour le décompte final est plus élevé que budgété.
 - **720.352.20 – Unité d'accueil parascolaire pour écoliers UAPE (- CHF 15'114.79)**
Le nombre d'heures est moins élevé que celui budgété (852.64 heures en 2025 par rapport à 2'215.50 heures en 2024 et 2'898 budgétées en 2025).
 - **720.352.50 – Participation AJOVAL Réseau enfance Orbe-La Vallée (- CHF 5'300.24)**
Le nombre d'heures de garde pour l'année 2025 a diminué à 856 heures contre 966 heures en 2024 et 1'353 heures budgétées en 2025. Le nombre d'habitants à fin 2025 est de 207 contre 206 au budget. Les charges étant réparties proportionnellement à ces 2 facteurs, notre participation au déficit de l'association s'en trouve diminuée.
- **81 – Service des eaux :**
 - **810.301.00 – Salaires des eaux (+ CHF 1'296.00)**
Les travaux de suivi de recherches de fuites et la réparation de conduite ont généré plus d'heures que celles budgétées.
 - **810.312.00 – Achat d'eau et d'énergie (+ CHF 2'246.35)**
Il s'agit uniquement des factures de Romande Energie pour les stations de pompage et les réservoirs. La surconsommation est liée à des équipements obsolètes et défectueux qui ont été remplacés en cours d'année.
 - **810.314.00 – Entretien du réseau d'eau (+ CHF 21'900.55)**
Il s'agit des dépenses d'entretien courant auxquelles se sont ajoutés les travaux de recherche de fuites et le remplacement d'un tronçon de conduite au Chemin des Forêts. Une vanne a également dû être remplacée au réservoir supérieur.
 - **810.318.00 – Prestations de service (+ CHF 2 033.25)**
Il s'agit des entretiens courants. Le montant est plus élevé que celui budgété mais correspond au montant de 2024.
 - **810.331.00 – Amortissements (- CHF 8 960.00)**
La différence par rapport au budget provient du reclassement de l'amortissement EC Les Closel à l'épuration, ainsi qu'aux subventions pour les travaux à la Route de Mont-la-Ville (Préavis 18 – 2021-2026).

○ **810.434.00 – Taxes de raccordement (- CHF 2'000.00)**

Il s'agit des taxes de raccordement au réseau d'eau des nouvelles constructions. Il n'y a pas eu de factures établies en 2025.

○ **810.435.00 – Ventes d'eau (- CHF 9'327.05)**

La diminution de revenu provient d'une correction de facture établie en 2024, qui engendre un remboursement sur 2025.

○ **810.481.00 – Prélèvement au fonds de réserve (+ CHF 34'066.27)**

L'excédent de charges a nécessité de prélever la totalité du fonds de réserve. Il ressort donc une perte sur ce dicastère, n'ayant plus le montant suffisant au fonds de réserve.

4. Conclusions :

Les comptes ont été révisés par la Fiduciaire Fiprom SA et soumis à la commission de gestion et finances pour étude et rapport.

La Municipalité a adopté ces comptes de fonctionnement lors de sa séance du 26 mai 2026 et vous propose de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL GENERAL DE LA PRAZ

- vu le préavis municipal no 27/2021-2026
- ouï le rapport de la commission de gestion et finances
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

DECIDE

- d'accepter les comptes pour l'année 2025 tels que présentés
- de donner décharge à la commission de gestion et finances pour son mandat de vérificateurs des comptes 2025
- de donner décharge à la Municipalité de sa gestion pour l'année 2025.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic



R. Dupertuis-dit-Neveu



La Secrétaire



M. Clerc

Adopté / ~~Refusé~~ par le conseil général le 17 juin 2026

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

La Présidente



M. Sordet



La Secrétaire



F. Benmessaoud